

# La Lettre municipale

**P1** / Nettoyage de la Nature

**P2** / Conseil Municipal  
Information municipale/Urbanisme

**P3** / C.C.A.S  
Bilan d'activité du SDIS 30

**P4** / Info Flash  
Manifestation

## NETTOYAGE DE LA NATURE



Photos : François LELIEVRE

Le samedi 27 mars, de nombreuses personnes vêtues de leur gilet jaune ou orange ont participé à la matinée « Nettoyage de la Nature » organisée en partenariat avec le Caveau d'Héraclès. Un grand nombre d'enfants étaient aussi présents dans cette « chasse aux déchets ». Pour information, trois camions de déchets ont été ramassés.

- Approbation, à l'unanimité, du compte de gestion 2020
- Approbation, à l'unanimité, du compte administratif 2020
- Approbation, à l'unanimité, de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement
- Approbation, à l'unanimité, des taux applicables aux taxes locales (Taxe foncière sur le bâti : 46,10, Taxe foncière sur le non bâti : 74,54)
- Approbation, à l'unanimité, du budget primitif 2021
  - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1 816 611 €
  - Section d'investissement – Dépenses et recettes équilibrées à 993 696 €
- Approbation, à l'unanimité, des subventions versées aux associations :  
Amicale des donneurs de sang : 270 €, Amis du Bon Vieux Temps : 250 €, Anciens Combattants Vergèze-Codognan : 250 €, APE « Les Petits Loups des Cèdres » : 3 575 €, Boule Amicale : 650 €, Carrefour Culturel Codognanais : 3 095 € dont 2 495 € pour la bibliothèque, Chasse St Hubert : 600 €, Club taurin « Les Enganes » : 1 200 €, Club taurin « La Ficelle » : 450 €, Cod'Artists : 200 €, Codogym : 450 €, Codolien : 150 €, Collectif citoyen des migrants Vergèze-Codognan : 100 €, Courir avec Sarah : 200 €, Croix Rouge : 600 €, FNACA : 100 €, Karaté Club : 800 €, Maison des Enfants : 100 €, OGEC La Sarrazine : 1 000 €, Prévention routière : 200 €, SOC : 5 000 €, Tennis Club : 750 €, Terre des Enfants : 250 €, Yoga et santé : 200 €.
- Approbation, à l'unanimité, d'une subvention de 15 000 € au Comité des Fêtes
- Approbation, à l'unanimité, de la révision des tarifs applicables aux concessions des cavurnes
- Approbation, à l'unanimité, du bilan de la mise à disposition et de la modification simplifiée n°2 du Plan local d'Urbanisme
- Approbation, à l'unanimité, d'une convention d'occupation temporaire des locaux avec le Conseil Départemental du Gard
- Approbation, à l'unanimité, de la dénomination de voie : Allée de Coudourel et de la place : Place de Coudourel du lotissement « Les Allées de Coudourel »

La note de présentation brève et synthétique du budget 2021 est disponible sur le site internet [www.codognan.fr](http://www.codognan.fr) ainsi qu'en mairie.

## INFORMATION MUNICIPALE

### STATIONNEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE

Les services techniques ont procédé au marquage des emplacements de stationnement.

Dans un premier temps, la Police Municipale interviendra auprès des contrevenants sous la forme d'un avertissement.

Dans un second temps, elle dressera des procès-verbaux.

## URBANISME

Il est rappelé que tous les travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction doivent faire l'objet d'une déclaration préalable :

- Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire dès lors que la surface de plancher dépasse 5 m<sup>2</sup> et qu'elle est inférieure à 20 m<sup>2</sup>.
- Portes, fenêtres, toiture : création d'une ouverture (porte, fenêtre, velux), changement de porte, fenêtre, velux pour un autre modèle, changement des volets (matériau, forme, couleur), changement de toiture.
- Transformation de garage en pièce d'habitation.
- Ravalement de façade.
- Construction nouvelle : garage, abri de jardin, carpot (emprise au sol ou surface de plancher supérieure à 5 m<sup>2</sup> et emprise au sol ou surface de plancher inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>).
- Installation d'une caravane pour une période supérieure à 3 mois par an.
- Clôture : mur, haie végétale, grillage ...

Pour plus de précisions sur un éventuel projet, vous pouvez contacter le service urbanisme : [urbanisme.codognan@orange.fr](mailto:urbanisme.codognan@orange.fr)

## NAVETTE POUR LES COURSES

Dates : 13 et 27 avril, 11 et 25 mai, 8 et 22 juin.

L'inscription s'effectue à l'accueil de la mairie ou en téléphonant au 04.66.35.03.07.



## BILAN D'ACTIVITE DU SDIS 30 SUR LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2020

Nombre d'interventions : 120

Nombre d'intervention pour 1 000 hab. : 45 – Moyenne départementale : 76

### Evolution annuelle du nombre d'interventions

Une intervention est un évènement opérationnel qui reflète l'engagement physique d'au moins un moyen du SDIS (matériel ou humain) en un lieu et une date donnée.

Lorsque plusieurs centres et/ou plusieurs engins sont sollicités sur une même intervention, on ne compte qu'une intervention.

### Interventions

2013 : 93    2014 : 110    2015 : 128    2016 : 110    2017 : 126    2018 : 147    2019 : 146

### Secours à la personne

2013 : 11/12/50    2014 : 15/26/59    2015 : 16/22/74    2016 : 10/29/54    2017 : 8/42/69

2018 : 11/55/67    2019 : 12/37/85    2020 : 8/24/68

■ Accident de circulation    ■ Missions à la demande du SAMU    ■ Missions SDIS

Regroupement nature de sinistre	Nb d'intervention	Nb départs d'engins
Incendie urbain	4	5
Incendie végétaux	2	7
Risques d'incendie	1	1
Accident de circulation	8	24
Missions à la demande du SAMU	24	24
Missions SDIS	68	72
Opérations diverses	5	8

Départs d'engins des principaux centres de secours du secours du secteur :

- Vergèze : 106

- Vauvert : 20



# Info-Flash

Informe et Alerte les citoyens

Soyez  
**ALERTÉ** et  
**INFORMÉ**  
en temps réel

L'écosystème numérique **Info flash** vous informe et vous alerte sur les événements locaux et l'actualité. Les alertes de votre ville sont toujours dans votre poche, où que vous soyez.

## SIMPLE ET GRATUIT

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **Info-flash** sur internet.

2

Ouvrez **Info-flash** et ajouter votre commune en favori.

**Pas besoin de créer un compte,  
100% anonyme!**

*Félicitations vous recevrez désormais des notifications des autorités locales en cas d'alertes ou d'informations !*



En partenariat avec



Soutenu par



**Suite aux dernières annonces gouvernementales, la manifestation « 100 ans de la Manade Blatière » prévue les 24 et 25 avril est annulée.**